



Personnels ATSS-ATRF Non-Titulaires

Compte-rendu CCP du 3 juillet 2020

Vos élu.es à la Commission Consultative Paritaire Académique

Barbara Fouché, Céline Franco, Delphine Rorteau

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Déclaration des élu.es CGT à la CCP

Déjà, avec la réforme gouvernementale de la Fonction Publique le recrutement de contractuels au détriment des emplois statutaires n'a fait qu'accroître. Cette réforme n'a fait que précariser encore plus l'ensemble des personnels se traduisant par une gestion comptable qui privilégie les contrats d'agents payés à l'heure. S'ajoute à cela une crise sanitaire qui touche de plein fouet ces agents non-titulaires en servant de variable d'ajustement économique.

Cette CCP virtuelle est aussi pour nous l'occasion de dénoncer la précarité et l'insécurité professionnelle et sanitaire dont fait l'objet les agents ATSS non-titulaires. C'est pourquoi nous tenons à remercier tous les collègues intervenants sur des postes à risque (entretien des locaux, accueil, maintenance, santé...). Des collègues souvent oubliés de l'Education Nationale, travaillant en sous-effectifs, avec un turnover que nous avons souvent dénoncé. C'est pourquoi il faut des concours pour titulariser les collègues et leur permettre de sécuriser leur avenir professionnel avec un déroulement de carrière.

Nous rappelons que les contractuels doivent pouvoir exercer leurs missions avec des mesures de protection strictes même si la poursuite de leur travail n'a pas fait l'objet de la même médiatisation que celle des enseignant.es. Nous rappelons également que nous sommes à leurs côtés pour revendiquer des meilleures conditions de travail dans les services et des postes statutaires supplémentaires.

Cette période de confinement a plongé brutalement la majorité des collègues dans la découverte du télétravail. Nous réitérons notre demande initiale qu'une information préventive à l'ensemble des personnels sur les modalités du télétravail soit faite dans chaque service, ce qui est la moindre des choses en tant qu'employeur responsable de la santé mentale et physique des personnels.

Cette expérimentation forcée a fait sauter bien des verrous et des a priori sur la capacité des agents de l'Education Nationale à télé-travailler. Beaucoup ont été convaincus de son utilité sur le plan de la santé des personnels, de sa dimension écologique car limitant les déplacements, de la capacité des agents à travailler en autonomie. C'est la raison pour laquelle le télétravail doit être encadré.

C'est pour cela que nous demandons qu'un bilan et une analyse complète soit faite de cette expérience dans notre académie. Il est également indispensable que l'employeur dote les télétravailleurs du matériel nécessaire (équipement informatique, téléphonie, bureau, chaise...) pour un exercice respectant les conditions de travail.

Cette pandémie met à nouveau le doigt sur les carences de l'Education nationale en termes de santé des personnels et élèves. Il est indispensable que des postes soient créés pour densifier le nombre de médecins et infirmiers, et que ceux-ci restent des personnels à part entière de l'Education Nationale.

A plusieurs reprises, le Ministère a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle destinée aux personnels travaillant sur site et en télétravail. Au fur et à mesure des annonces, les critères se sont restreints et il est désormais question, pour déterminer les éligibles, d'agents exposés à des situations particulières et notamment le surcroît d'activité. Comment vont être définis ces critères de façon objective et combien d'agents cela va-t-il concerner dans notre Académie et au plan national ?

Une chose est sûre en revanche, c'est que l'ensemble des personnels ont contribué, d'une façon ou d'une autre à faire fonctionner l'Education nationale pendant cette période de confinement, et ce, dans des conditions parfois difficiles. Qu'ils aient été en ASA, en télétravail ou sur site, les agents n'ont pas fait de choix mais ont subi la situation dans tous les cas de figure.

A ce titre, aucun collègue ne doit se voir stigmatiser ou reprocher d'avoir été « en vacances pendant que les autres travaillaient ».

Cette discrimination, dont les femmes sont les premières victimes, ne doit pas avoir lieu dans nos services et établissements, et il est bien dommage d'avoir déjà des retours de collègues sur la tenue de tels propos.

La majorité des agents placés en ASA ont continué de travailler avec leurs moyens, de consulter leur boîte académique, de répondre aux messages et apporter leur expertise sur les dossiers qu'ils connaissaient. Certains collègues vous ont formulé des recours gracieux quant à cette application parfois brutale de l'ordonnance.

C'est également la raison pour laquelle nous vous demandons également de reconsidérer, avec les chef-fes de division, la mesure visant à retirer jusqu'à 10 jours de congés à des collègues placés en ASA. Aucun agent, quelle que soit sa situation n'aurait posé 10 jours de congés entre le 16 mars et le 11 mai.

La CGT Educ'Action reste mobilisée pour défendre les intérêts des travailleurs-euses et notamment les plus précaires dans cette période et pour tous les jours d'après !

Les élues CCP ATSS NON TITULAIRE de la CGT Educ'Action
Céline Franco, Delphine Rorteau, Barbara Fouché

I. APPROBATION DES PV DE LA CCP DU 20 NOVEMBRE 2019

Adopté en l'état

I. ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI EN EPLE ET SERVICES ACADEMIQUES

La DIPATE 4 présente les chiffres et précise qu'elle n'a aucune vision des postes à pourvoir à la rentrée prochaine, notamment compte-tenu du fait que les concours n'ont pas eu encore lieu pour cause du COVID. Moins d'agents quittent le vivier par rapport à l'année dernière et la DIPATE l'explique par le contexte social de crise notamment dans le privé.

Le nombre de nouveaux agents recrutés est stable par rapport à l'année précédente.

2 contractuels sont passés en CDI par rapport à l'année précédente. (1 poste administratif à 50% d'un agent depuis plus de 3 ans sur un même temps incomplet / 1 informaticien affecté depuis plus de 6 ans sur le même poste).

Le nombre de vacataires n'est pas précisé par la DIPATE malgré nos demandes. La DIPATE argumente sur le fait que les contractuels évoluent en cours d'année entre les deux statuts de contractuels et vacataires, en fonction de la nature du remplacement ou d'un surplus d'activité.

Une vingtaine de vacataires (DEC, DIPE, assistants de vie professionnelle) ne sont pas inclus dans les chiffres.

Commentaire CGT : c'est bien les suppressions de postes de titulaires qui ont fait disparaître des supports sur lesquels pouvaient être affectés des contractuels. Le statut de vacataire s'est développé parce que l'agent affecté n'occupe pas un vrai poste.

Sur les 461 contractuels, 356 agents sont encore sous contrat dont 109 personnels sous contrat à l'année.

Ces 109 personnels ayant un contrat à l'année représentent 30% de l'effectif des contractuels (hors CDI). Ils étaient 116 agents en 2019 et 113 agents en 2018.

	Agents au 31.08.2019	Agents sortis depuis le 01.09.2019	Agents recrutés depuis le 01.09.2019	Agents non réemployés	Total agents au 30.06.2020
Agents administratifs	250	73	81	47	258
Agents de service	23	6	6	0	23
Agent Recherche Formation Laboratoire	43	15	6	19	34
Agent recherche Formation Autre	10	2	4	0	12
Médecin élèves	19	5	1	0	15
Médecin de Prévention	4	0	0	0	4
Infirmier.es	73	30	44	26	87
Assistant.es sociaux/les	29	10	9	13	28
Total	451	141	151	105	461

Commentaire CGT :

C'est le nombre d'agent.es administratifs qui augmente le plus une fois encore, de même que les infirmier.es.

Depuis des années la CGT Educ'Action fait le constat que le recrutement des agents non titulaires s'accroît. L'administration elle-même le rapporte au travers des chiffres présentés : **461 agents au 30.06.2020 soit une augmentation de 3 %** en comparaison à l'année antérieure.

Pourtant l'administration avait annoncé aux représentants des personnels qu'il y aurait moins de besoins en personnels non-titulaires. Cela n'a visiblement pas été le cas encore cette année. Un des arguments évoqué l'année dernière était le nombre croissant d'arrêts maladie qui avaient occasionné une augmentation des embauches de contractuels. Il y a fort à parier que c'est encore le cas cette année.

Rien de surprenant là-dessus malheureusement pour la CGT quand on constate la dégradation des conditions de travail et les suppressions de postes que nous subissons tous !

Les agents contractuels sont en première ligne dans les ajustements de postes que fait l'administration.

La baisse du nombre de contractuels placés à l'année sur des postes peut s'expliquer notamment par la suppression de postes en CIO. En effet, 5 postes ont été supprimés à la rentrée et le rectorat avait placé des contractuels sur ces postes pour mieux les supprimer sans déplacer un personnel titulaire.

Etat les lieux de l'emploi en GRETA et CFA

La DIPATE indique 10 emplois de moins en GRETA CFA, ce qui est la conséquence des réorganisations et fusions des CFA-GRETA en janvier 2020.

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD
44	6	8	10	2	7	6	23	36
49	5	2	25	13	6	5	36	20
72	3	2	6	11	3	3	12	16
85	1	1	4	3	1	3	6	7
Total	15	13	45	49	17	17	77	79

Commentaire CGT : Une dégradation des emplois et des salaires

On constate que la fusion et la réforme de la voie professionnelle s'est bien faite sur le dos des personnels. Celles et ceux qui ont refusé de signer des nouveaux contrats car ils comprenaient une modification du temps de travail et/ou une baisse de salaire ont payé le prix fort. Les CDD n'ont pas été renouvelés et les CDI ont été licenciés.

Ce n'est pas pour autant que les structures ont recruté de nouveaux personnels puisque la DIPATE précise bien que 10 emplois de contractuels ont disparu par rapport à l'année dernière.

II. ETUDES DE SITUATIONS PARTICULIERES

Trois dossiers de non renouvellement sont portés à la connaissance des membres de la CCP.

Licenciement d'une agente contractuelle de catégorie B en CDI en GRETA

L'agente a plus de 20 ans d'ancienneté et le projet de licenciement intervient suite à une décision du comité Médical.

Au vu des échanges, il est apparu que la vraie raison de la situation est due à un conflit humain et que la collègue n'a pas été réellement ni entendue ni protégée par son employeur. Le GRETA n'a aucune proposition de poste autre pour permettre le reclassement de la salariée, ce qui engendre un licenciement.

Commentaire CGT :

Il nous semble anormal qu'un agent paye lourdement pour une situation dans laquelle il a été victime. Nous avons demandé qu'un autre poste hors GRETA puisse être proposé puisque la demande de l'agent était un reclassement.

La représentante de la CGT présente à la CCP étant de catégorie C, elle n'a pu prendre part au vote, sinon nous aurions voté Contre.

2 Abstentions côté Syndicat.

2 Votes Pour côté Administration.



2 situations d'avis défavorables à renouvellement de contrat :

Le cas d'un agent contractuel avec une faible expérience professionnelle est abordé.

La CGT est intervenue pour demander qu'une seconde chance soit donnée avec mise en place d'un tutorat. Après un échange, le DRH a proposé de garder la collègue dans le vivier de remplaçants tout en soulignant qu'un accompagnement doit être mis en place pour faciliter une progression professionnelle.

Un deuxième cas d'un agent avec plusieurs années d'ancienneté a été abordé.

La CGT et la CFDT sont intervenues pour souligner que les appréciations des années précédentes étaient bonnes et demande que cela soit pris en compte.

Le DRH a proposé de conserver la collègue dans le vivier et qu'elle soit remise en situation professionnelle si un poste peut lui être proposé au cours de la prochaine année scolaire.

III. QUESTIONS diverses posée par la CGT

BILAN SOCIAL ANNUEL :

L'administration a fourni un tableau des effectifs de contractuels en début de séance.

INFORMATION AUX CONTRACTUELS :

Un guide d'accueil des contractuels est en ligne sur le site de l'Académie dans l'espace « contractuel » mais l'administration reconnaît que la grille de rémunération n'est toujours pas dans le guide malgré la demande répétée de la CGT.

RECRUTEMENT :

C'est en Sarthe qu'il a été le plus difficile de trouver des contractuels cette année avec des zones géographiques où des remplacements ne sont pas assurés.

Il y a toujours des difficultés pour recruter des contractuels et notamment des gestionnaires matériels. La DIPATE précise que plusieurs contractuels gestionnaires matériels ont jeté l'éponge et qu'il y aura des postes vacants sur ces missions à la rentrée.

Quoi de surprenant une fois de plus de voir que les collègues renoncent à ces postes qui sont très prenants quand on sait que les contractuel.es affecté.es sur support de gestionnaire sont recrutés au 1er échelon de la catégorie B.

Recrutement de médecins : le Rectorat n'a toujours pas de nouvelles malgré les annonces déposées pour trouver un médecin des personnels.

Commentaire CGT :

La situation est très préoccupante car la Loire Atlantique, qui comprend le plus d'agents n'aura pas de médecin des personnels dédié pour la 3eme année consécutive. Il manque également des infirmières et des médecins scolaires.

RESPECT DE L'ANCIENNETE DANS LE CADRE DES AFFECTATIONS :

C'est une demande constante de la CGT que le critère de l'ancienneté soit respecté pour que les collègues les plus anciens aient les meilleures chances d'obtenir un poste à l'année ou sur la durée la plus longue pour la rentrée suivante.

La DIPATE a rappelé qu'elle est attachée à cette règle tout en se réservant le droit d'examiner les compétences d'une personne par rapport à un poste.

Pour les postes vacants suite à des congés de formation (il y en a 3 cette année), la DIPATE nous a assuré que les postes seront proposés aux contractuels disposant de l'ancienneté la plus importante.

Nous serons vigilants à ce que cette garantie soit respectée.

GRILLES DE SALAIRE ET REVALORISATION SALARIALE :

Si elle n'est pas accessible au grand public, elle est en ligne sous ETNA/ressources métiers/ gestion des personnels/ contractuels.

La seule revalorisation qui est faite est sur le 1er indice : il est remonté de 3 points pour l'aligner sur le SMIC.

La DIPATE précise qu'il n'est pas prévu de révision générale de la grille



Commentaire CGT :

Il ne faut pas s'étonner si les services ont toujours des difficultés à recruter des contractuels au vu des grilles de salaire. L'absence de réévaluation des grilles et l'augmentation du SMIC provoque un tassement de la grille d'année en année. La CGT revendique une revalorisation des grilles des personnels titulaires comme non-titulaires.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'IFSE ou d'un complément indemnitaire pour les contractuels :

La DIPATE a répondu que l'Académie de Nantes n'avait pas d'enveloppe budgétaire pour permettre d'attribuer un régime indemnitaire aux contractuels.

Commentaire CGT :

La CGT avait mis cette question à l'ordre du jour notamment pour les collègues contractuels qui sont affectés à l'année sur un poste. La réponse de l'administration est discriminante en plusieurs points.

Elle ne voit pas d'inconvénient à affecter des collègues payés au SMIC sur des postes de catégorie C ou B à l'année, avec les mêmes responsabilités que les titulaires, et une proportion à la mobilité et à la polyvalence parfois beaucoup plus importante. Le moindre rapport négatif d'un chef de service ou d'établissement peut remettre en question le réemploi de l'année suivante. Malgré toutes ces contraintes et exigences, il n'est même pas question d'égalité salariale.

Pour la CGT, à travail égal, salaire égal. Nous revendiquons le même régime indemnitaire pour les contractuels.

FORMATION :

Il est beaucoup question de la formation professionnelle à destination des personnels contractuels notamment pour professionnaliser les agent.es.

La CGT a donc demandé à ce qu'un bilan du nombre de contractuels ayant suivis des formations au cours de l'année soit présenté aux représentants du personnel.

La DIPATE a répondu qu'elle ne disposait pas des données à ce jour mais que la question sera étudiée pour un prochain Comité technique.

AVENIR DE LA FILIERE TECHNIQUE :

La CGT est attachée au maintien dans le corps de l'Education Nationale des personnels techniques. Nous avons donc interrogé sur l'avenir des postes suite à des départs en retraite.

La DIPATE a répondu que des concours sont organisés mais pas à la hauteur du nombre de départs actés. En effet, l'administration doit conserver des postes car des agents titulaires en détachement notamment en collectivité territoriale sont susceptibles de réintégrer l'EN. Elle précise qu'il y a une demande de réintégration en cours.

CONCOURS :

La DIPATE 4 précise que les résultats des agents non titulaires reçus aux concours seront transmis ultérieurement aux représentants des personnels. En effet, compte-tenu du COVID, les concours ont été décalés majoritairement sur le mois de juillet.

Le seul résultat connu à ce jour est celui d'ATTACHÉ interne : une contractuelle est sur liste complémentaire.

La CGT Educ'Action Nantes revendique :

NE CÉDONS PAS AUX DIVISIONS, LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA PRÉCARITÉ

- La titularisation de toutes et tous, sans condition de diplôme ni de nationalité comme seule réponse juste à la question de la précarité, et l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public !
- À défaut, la garantie de réemploi des non titulaires
- La cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires
- Le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications
- Une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou.tes.



Retrouvez toute l'information syndicale académique de la CGT sur

<http://educationnantes.reference-syndicale.fr/>

La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...
Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer